

SEANCE DU 22/07/2014

Convocation du 17 juillet 2014

Conseillers présents : 11 (HANDWERK Eric, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SCHWARZ Pierre, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 0

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014
3. Location de la chasse : membres de la commission consultative
4. Location de la chasse : mode de consultation des propriétaires fonciers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame HILT Joëlle, 3^{ème} adjointe au maire, est désignée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 juin 2014.

LOCATION DE LA CHASSE : MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des délégués communaux qui siégeront à la Commission Consultative Communale de la Chasse.

Les conseillers, Pierre SCHWARZ et Laurent HEINTZ élus à l'unanimité, et le maire, Rémi KLEIN, membre de droit, représenteront la commune à toutes les séances de la commission.

LOCATION DE LA CHASSE : MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS

Le maire expose au conseil que selon l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Délibérations du Conseil Municipal de Rothbach du 22 juillet 2014

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg

En se référant à l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type pour le période de location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment son article 7, le maire demande à l'assemblée de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse
- charge le maire d'organiser la consultation.

Signatures des membres présents :

HANDWERK Eric		KLEIN Rémi	
HEINTZ Laurent		SCHWARZ Pierre	
HILT Joëlle		SORGIUS Christiane	
KERN Simone		VOLLMER Jean-Philippe	
KLEIN Alexis		WAGNER André	
KLEIN Pascal			